



## Sommaire

1. Présentation du service périscolaire et de ses activités	2
2. Présentation de l'équipe de l'école	2
3. Effectifs et composition des classes	2
4. NOUVEAUX Horaires de l'école	3
5. Quelques points du règlement intérieur	3
6. Elections des représentants de parents d'élèves	4
7. Les Activités Pédagogiques Complémentaires	4
8. La piscine	4
9. Financement	5
10. Fascicules abonnement magazine - médiathèque	5
11. Rappels divers	5
12. Site	5
13. Ouverture de l'école – liaison école-famille	6

## 1. Présentation du service périscolaire et de ses activités

En l'absence de Mme Nadège Coudard-Fournier du Pôle de l'Animation, Jeunesse, Enfance et Sports (PAJES), M. Scheid s'est chargé de faire une présentation globale des changements consécutifs aux nouveaux horaires.

La mairie a mis en place un accueil gratuit assuré par les ATSEM, à partir de 7 h 45 à l'école (arrivée possible jusqu'à 8 h 10).

Elle propose également un service périscolaire (avec participation financière), le matin à partir de 7 h (avec petit déjeuner), entre midi à la cantine et le soir après l'école.

Des formules modulables sont proposées pour la journée du mercredi.

Coordonnées du Service : 03 87 80 11 76 / pajes@maizieres-les-metz.fr.

Des plaquettes ont été mises à disposition des parents.

## 2. Présentation de l'équipe de l'école

Mme MICHEL : enseignante de la classe de GS - ATSEM : Fadila BENKTIB

Mme DINCHER : enseignante de la classe de MS / GS- ATSEM :

Mme COURTADE : enseignante de la classe de PS / MS - ATSEM : Laure DASSONVILLE

Mme DERRUAU : enseignante de la classe de PS, décharge de direction le mardi

M. SCHEID : directeur + enseignant de la classe de PS, les lundi, jeudi et vendredi

- ATSEM : Séverine HILT

### Contrats aidés :

Melle SCIAMPAGNA Camille

Mme BIGEAY Catherine

### Assistantes de Vie Scolaire (AVS) AESH :

Mme Caroline BOUCHET

Mme VARLET Virginie

### Remarque :

D'autres AVS pourraient être affectée à des enfants en cours d'année.

## 3. Effectifs et composition des classes

L'école compte à la date du 13 septembre 2017, 101 élèves :

↳ 43 de Grande Section nés en 2012

↳ 32 de Moyenne Section nés en 2013

↳ 26 de Petite Section nés en 2014

La répartition des élèves a été effectuée en fonction de choix pédagogiques pour les MS et GS.

↳ Mme Michel : 25 GS (+1 élève en attente de maintien)

↳ Mme DINCHER : 18 GS+ 6 MS = 24 élèves

↳ Mme COURTADE : 26 élèves MS

↳ M. SCHEID / Mme DERRUAU : 26 élèves PS

Indépendamment de leur classe, les élèves suivent le programme adapté à leur section. Ils feront 3 ans de maternelle : PS - MS - GS

Régulièrement, les élèves peuvent être amenés à changer de classe.

Mme DERRUAU et M. SCHEID prendront en charge des élèves de MS et GS pendant le temps de repos des petits.

Les élèves de GS de Mme DINCHER et de Mme MICHEL seront rassemblés pour diverses activités : natation, décloisonnement GS/CP.

#### 4. NOUVEAUX Horaires de l'école

Les élèves sont accueillis de 8 h 20 à 8 h 30 le matin, et de 13 h 50 à 14 h l'après-midi (entrée principale : les parents ressortent également par cette porte d'entrée).

La sortie des classes s'effectue à 12 h 00 et à 16 h 30. Les parents attendent les enfants devant les portes de l'école :

La porte principale pour les élèves de Mme Courtade

Le portail de la cour pour les élèves de Mme Dincher

La porte latérale pour les élèves de M. Scheid

Le préau de la cour de l'école élémentaire pour les élèves de Mme Michel

Attention cette année l'accueil de l'après-midi se fait dans les classes (les élèves de GS se rendent donc à l'entrée de l'école élémentaire)

Les parents ont la possibilité de s'adresser aux enseignants à la sortie de la classe, par le biais du cahier de liaison, ou en prenant rendez-vous pour un entretien. Les ATSEM placées à la porte d'entrée peuvent également faire passer des messages.

#### 5. Quelques points du règlement intérieur

➤ Lorsque l'on dit que « L'école maternelle n'est pas obligatoire », cela signifie que les parents ne sont pas obligés d'inscrire leur enfant à l'école maternelle. Les enfants inscrits à l'école sont soumis à l'obligation de la fréquenter chaque jour.

➤ Rappel des règles d'assiduité et de ponctualité et du nouveau paragraphe inséré dans le règlement intérieur :

##### Chapitre 1.2 Retards :

Les parents sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de demi-journée (matin et après-midi).

***En vue d'éviter tout abus concernant les retards, la porte d'accès à la maternelle sera fermée aux horaires convenus. Tout retardataire devra patienter devant la porte d'entrée, sans sonner, jusqu'à l'arrivée d'un personnel de l'école qui se chargera de faire entrer la ou les retardataires en prenant soin de lui ou de leur faire signer le registre des retards.***

➤ Depuis le lundi 11 septembre : les parents n'accompagnent plus leurs enfants dans les couloirs.

➤ Personne n'entrera plus dans l'école sans invitation après 8h30 ou 14h00.

➤ Les enfants entreront seuls dans les locaux de l'école maternelle, sous la surveillance des ATSEM et des enseignants. Pour la classe de Mme Michel, le fonctionnement restera le même tout au long de l'année.

➤ En cas d'absence, les parents sont tenus de prévenir l'école le plus tôt possible. Toute absence devra être justifiée.

➤ Les enseignants font appel au bon sens et à la bienveillance des parents : un enfant qui manifeste de forts symptômes de maladie se sentira bien mieux s'il est soigné à la maison, et évitera ainsi de contaminer ses petits camarades.

➤ Concernant les médicaments : les enseignantes ne sont pas habilitées à donner des médicaments aux enfants. Elles pourront le faire de manière exceptionnelle, seulement si les parents ont fourni une copie de l'ordonnance du médecin approuvée par le médecin scolaire et une demande écrite rédigée par les parents. Ces médicaments devront être à avaler ou à inhaler (pas de suppositoire ou de seringue).

➤ Concernant les vêtements et objets de valeur : les enseignantes ne pourront être tenues pour responsables en cas de perte, de vol, de dégradation ou de salissure.

➤ La circulation est interdite dans la rue de l'école, aux horaires d'arrivée et de sortie des classes.

➤ Poux : les enseignants demandent aux parents d'effectuer des vérifications régulières.

## **6. Elections des représentants de parents d'élèves**

Les élections se dérouleront le vendredi 13 octobre 2017.

Pour l'école, quatre titulaires et quatre suppléants seront élus.

Les élus ont un rôle important car ils représentent les parents d'élèves, notamment lors des conseils d'école qui se réunissent trois fois par an. Ils peuvent également être invités par la municipalité pour participer à des réunions ou donner leur avis sur des questions se rapportant à la vie de l'école.

**L'équipe des enseignants en profite d'ailleurs pour saluer l'implication de certains parents lors des différentes actions menées l'année passée.**

Chaque parent est électeur et éligible ; au sein d'une même famille, les deux parents peuvent donc se présenter aux élections, et les deux parents peuvent voter.

Une réunion d'information et de préparation aura lieu le **jeudi 14 septembre à 17 h 00**.

Dates programmées pour les Conseils d'école :

Lundi 16 octobre 2017 - Lundi 19 février 2018 - Lundi 18 juin 2018

## **7. Les Activités Pédagogiques Complémentaires**

*A partir du lundi 18 septembre, les enseignantes assureront après la classe, deux séances hebdomadaires de 45 minutes d'aide personnalisée (lundi et jeudi).*

*L'ensemble des activités sera axé sur le projet du jardinage.*

*La totalité des élèves de GS sera concernée.*

*Des groupes de 6 à 8 enfants seront concernés à raison de 2 dates maximum par période, mais des modifications peuvent être apportées en cours de période.*

*Les parents seront avertis par l'enseignante de leur enfant, et auront la possibilité d'accepter ou de refuser la proposition. Dans tous les cas, ils devront signer une demande d'autorisation (qu'elle soit acceptée ou refusée).*

*Attention : les élèves inscrits au bus ou au périscolaire ne pourront pas bénéficier des APC.*

## **8. La piscine**

Comme chaque année, les élèves de grande section suivront un cycle piscine.

Des parents d'élèves seront sollicités pour accompagner les enfants :

➤ Certains devront passer un agrément pour prendre en charge un groupe d'élèves dans l'eau

➤ Les autres seront présents pour aider à l'habillage et au déshabillage, ainsi que pour accompagner les élèves aux toilettes lors des séances de natation

Cette année, le cycle natation aura lieu du **09 février au 15 juin 2018 les vendredis après-midis de 14h20 à 15h00 soit 13 séances au total.**

**L'effectif des élèves de grande section s'élève à 44 cette année. Il faudra donc constituer deux groupes chacun n'effectuant que 6 à 7 séances.**

En raison du nombre important de classes candidates pour le module de piscine, il est possible que nous ne bénéficions pas de deux créneaux.

Les modalités de passation de l'agrément seront communiquées ultérieurement.

➤ Les enseignants soulignent le fait que l'activité est conditionnée par un nombre suffisant d'encadrants.

## 9. Financement

La majeure partie des dépenses de l'école est prise en charge par la municipalité.

L'année passée, l'investissement de certains parents d'élèves dans les actions de vente a permis d'engendrer des bénéfices conséquents. Cet argent a financé sorties + achats de matériel pédagogique.

- Action N°1 : vente de pizzas
- Action N°2 : vente de calendriers
- Action N°3 : vente de marbrés
- Action N°4 : vente de galettes
- Action N°5 : vente d'objets de Noël
- Action N°6 : sollicitation des entreprises pour dons numéraires ou matériels + tombola.
- Action N°7 : vente des photos individuelles et de fratrices Bénéfices engendrés
- Action N°8 : vente des photos de classe
- Action N°9 : bourse aux livres et aux jouets
- Action N°10 : Loterie dans les classes

## 10. Fascicules abonnement magazine - médiathèque

Les enseignants sensibilisent les parents sur le fait que la fréquentation de la médiathèque (tarif de l'inscription : 1,60 €) et la confrontation à des lectures appropriées comme celles proposées dans les abonnements spécialisés constituent un levier essentiel à l'acquisition des compétences en lecture

Rappel de l'importance d'un abonnement pour la sensibilisation à la lecture / écriture

## 11. Rappels divers

➤ Appel à dons :

Bulbes / bottes trop petites / chaussures adultes / bouchons / Très grosses boîtes de conserve.

➤ Règle de fréquentation de la sieste.

➤ Les enseignants demandent aux parents de penser à fournir un sachet (assez solide) marqué du nom de l'enfant.

➤ Les enseignants demandent aux parents d'éviter les chaussures à lacets.

➤ Les enseignants demandent aux parents de penser à marquer tous les habits et objets.

➤ Les enseignants demandent aux parents de respecter les consignes du petit déjeuner :

Produits laitiers et fruits / pas de boisson sucrée / nettoyage régulier du gobelet et de la serviette.

➤ En raison des températures élevées, Les enseignants demandent aux parents de penser à fournir des gobelets jetables qui seront utilisés hors temps de goûter.

➤ Le suivi des résultats des élèves se fera par un livret d'évaluation qui sera remis aux parents 2 fois dans l'année (en février et en juin).

➤ L'équipe enseignante travaille en collaboration avec un psychologue scolaire. Elle effectue régulièrement des réunions de synthèse avec lui. Il a un rôle de conseil, il peut également être amené à évaluer les élèves ou à s'entretenir avec les parents. Les parents peuvent également le contacter pour prendre un rendez-vous.

➤ L'accord des parents est nécessaire pour toute prise en charge.

➤ L'école peut également donner les coordonnées de professionnels pour aider les familles : PMI, CMP, etc.

## 12. Site

Rappel de l'adresse du site et du double intérêt de celui-ci

Information administrative et aspect pédagogique.

### **13. Ouverture de l'école - liaison école-famille**

Ce module du projet d'école sera reconduit cette année scolaire :

- Les parents seront invités à consulter les classeurs dans les classes
- Les parents seront invités à venir encadrer des séances dans les classes

REUNION DANS LES CLASSES AVEC LES ENSEIGNANTS RESPECTIFS